



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 98381

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'importance des frais demandés pour suivre une formation d'orthophoniste. En un mois, un étudiant de 3e année devra déboursier en moyenne 113,56 euros pour financer ses trajets entre son domicile et son lieu de stage. Si certains étudiants ont la chance de trouver des stages très proches de chez eux, d'autres doivent multiplier leurs déplacements. Cela s'explique d'une part par la surcharge des lieux de stages autour des centres de formation et d'autre part par l'inégale représentation des modes d'exercice de l'orthophonie. Le champ de compétences des orthophonistes est très varié. Ils prennent en charge des patients présentant des difficultés ou troubles du langage oral et écrit et de la communication, des fonctions oro-myo-faciales, des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique. L'orthophonie consiste également à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives, et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales. Certaines structures accueillent donc spécifiquement certains profils de patients. Il existe par exemple des instituts pour accompagner les personnes atteintes d'une déficience auditive. Cependant les orthophonistes sont très peu nombreux en structure de soin. Ces lieux de stage sont donc pris d'assaut et les étudiants les moins chanceux doivent multiplier leurs déplacements afin d'en trouver un du même type. Les stages sont essentiels car ils établissent un lien constant entre les apprentissages théoriques et la réalité du terrain. De plus, les multiples modes d'exercices et l'étendue du champ de compétence en orthophonie rendent les lieux de stage très différents les uns des autres. Ainsi, plus un étudiant aura découvert des lieux de stage différents, plus sa formation sera complète. Malheureusement, l'accès à certains lieux est inéquitable et favorise les étudiants les plus mobiles par rapport à ceux qui ne peuvent prendre en charge de trop grands frais de déplacement. À ce jour, aucun cadre légal précis n'encadre les indemnités de stage. Certains dispositifs existent mais ne garantissent en aucun cas une aide équitable entre tous les étudiants en orthophonie. Aussi, il souhaiterait savoir ce qui peut être envisagé pour combler ces lacunes.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98381

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7047

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)